



GDS
Creuse

DEMANDE DE DEROGATION AU CONTRÔLE IBR A L'INTRODUCTION DE BOVINS "INDEMNÉ D'IBR"

Attention : cette dérogation n'est valable que pour l'IBR !

N'oubliez pas de contrôler ces bovins en BVD, sauf si statut connu, analyses prises en charge à 100 %

- prise de sang le plus tôt possible après l'arrivée des animaux pour analyses complémentaires (BVD, paratuberculose, besnoitiose, néosporose) : **ASDA datées et signées + demande de dérogation au contrôle IBR à transmettre à votre vétérinaire sanitaire lors des prélèvements**
- pas d'analyse complémentaire : **ASDA datées et signées + demande de dérogation à transmettre directement à GDS Creuse dès l'arrivée des animaux**

COORDONNEES ELEVAGE D'ORIGINE	COORDONNEES ELEVAGE DESTINATAIRE
Numéro de cheptel :	Numéro de cheptel :
Nom :	Nom :
Adresse :	Adresse :
Commune :	Commune :

Nous soussignons avoir ce jour respectivement vendu et acheté les bovins de la liste ci-dessous :
nombre total de bovins..... (si besoin liste jointe)

Numéro du bovin	Numéro du bovin	Numéro du bovin

Nous soussignons que le transport entre nos deux élevages s'est effectué directement et sans rupture de charge, que d'autres bovins n'ont pas été en contact pendant le transport et que le véhicule a été désinfecté avant le transport.

Motif de l'introduction : élevage copropriété engraissement pension ou retour
 veau de lait reprise à l'identique mise en station ou retour autre motif.....

Je soussigné, éleveur introducteur, demande à déroger au contrôle sérologique IBR à l'introduction de ces bovins et accepte par avance les éventuelles vérifications de GDS Creuse.

Fait à :
Pour l'élevage d'origine,

Le :
Pour l'élevage destinataire,

Pensez à faire les notifications de sortie et d'entrée auprès de l'EDE.

AGRAFER ICI LES ASDA DATEES ET SIGNEES